

TRACE PADEO

« Tunisian Rural and Agricultural Chain of Employment » - PADEO



**Approche programmatique pour l'appui à la relance économique et
au développement agricole durable**

**PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES POUR LES
SOUS PROJETS D'INVESTISSEMENT ET TRAITEMENT DU
CREDIT FOURNISSEUR
(PPM)**

Août 2025

microfinanza



Table des matières

Liste des principaux acronymes et abréviations	3
1 Préambule	4
2 Objectif et champ d'application	4
2.1 Objectif	4
2.2 Champs d'application	5
2.3 Principes généraux	5
3 Procédure d'acquisition de services professionnels et d'accompagnement	5
3.1 Travaux, fournitures, et services autres que consultants	5
3.2 Sélection de services de consultation	7
4 Procédure d'acquisition de biens et services par un promoteur	9
4.1 Étapes de la procédure d'achat	9
5 Reconnaissance des fournisseurs référencés pour le "crédit fournisseur"	10
5.1 Processus de reconnaissance des fournisseurs offrant des services financiers (crédit fournisseur)	11
6 Suivi et mise à jour liste – Fournisseurs des sous-projets :	15
6.1 Suivi des fournisseurs référencés	15
6.2 Suivi des acquisitions par les promoteurs	15
6.3 Mesure de retrait du registre des fournisseurs référencés	15
7 Annexes	17

Liste des principaux acronymes et abréviations

AER	Activité d'Entreprenariat Rural
BM	Banque Mondiale
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
FBS	<i>Fixed budget selection</i>
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
MOP	Manuel des procédures
MPME	Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NES	Norme Environnementale et Sociale
PADEO	<i>Programmatic Approach for Sustainable Economic Development</i>
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPs	Parties Prenantes
SGP	Système de Gestion des Plaintes
STEP	<i>Systematic Tracking of Exchanges in Procurement</i>

1 Préambule

Le présent manuel a pour objet de définir un cadre structuré pour l'acquisition de biens et services dans le cadre de la gestion du Fonds de soutien à la création d'emplois agricoles et agro-alimentaires en milieu rural TRACE PADEO dans sa phase opérationnelle envisagée pour la période juillet 2025 – décembre 2026.

Il définit également la démarche d'identification et de sélection des fournisseurs référencés, qui repose sur des critères bien définis visant à garantir la qualité et la fiabilité des prestations et équipements acquis par les entrepreneurs bénéficiaires du Fonds. Elle précise, entre autres, les modalités d'analyse des fournisseurs potentiels cartographiés, de leur capacité opérationnelle et organisationnelle et de leur engagement en faveur de la durabilité et des bonnes pratiques sectorielles.

Le manuel détaille les étapes du processus et les principes de reconnaissance des fournisseurs éligibles pour être considéré comme source de "crédits fournisseur" référencés par le projet, de manière à garantir la transparence, la traçabilité et un suivi efficace des engagements tout au long de la durée de sa mise en œuvre.

2 Objectif et champ d'application

2.1 Objectif

La PPM est mise en place dans le but de :

Étapes	Niveau
• Définir les règles et étapes de passation de marchés pour l'acquisition de service d'accompagnement et professionnels ;	Gestion projet Procédures sur STEP
• Définir les procédures à suivre pour l'achat des équipements et services de la part des promoteurs d'entreprises en assurant la transparence, l'efficacité et la conformité avec les exigences réglementaires, les normes et les règles en vigueur de l'agence chargée de la mise en œuvre du projet (la Banque Mondiale), ainsi que les meilleures pratiques ;	Gestion projet Gestion et mise en œuvre des sous-projets d'investissement
• Définir les règles de choix et les étapes de Due diligence pour l'identification et la sélection des fournisseurs à considérer par les sous-projets d'investissement soutenus par le Fonds.	Gestion sous projets

A' cet effet le présent manuel se focalise sur :

- a) L'adoption de la procédure PPM – pour l'acquisition de services au niveau de la gestion du projet TRACE PADEO ;
- b) L'adoption de la procédure PPM pour l'acquisition de biens et de services au niveau des sous-projets d'investissement ;
- c) La promotion de la procédure de due diligence raisonnable des fournisseurs qui peuvent être présélectionnés pour l'éligibilité au crédit fournisseur. L'expérience de Microfinanza nous amène à la nécessité d'une plus grande vigilance dans les procédures de crédit fournisseur.

2.2 Champs d'application

La PPM décrite dans ce manuel s'applique aux marchés de services amenés à être financé dans le cadre de l'activité du fonds TRACE PADEO, en lien avec les divers fournisseurs, à savoir (liste non exhaustive) :

- Prestataires de services
- Fournisseurs d'intrants agricoles
- Fournisseurs de matériel et équipements agricoles
- Fournisseurs de services agricoles et agroalimentaires
- Fournisseurs d'infrastructures et technologies agricoles
- Fournisseurs offrant des produits et services financiers
- Fournisseurs de services de marketing
- Fournisseurs de services de formation
- Fournisseurs de services de transport, douanes
- Fournisseurs services certification, labélisation
- Tout autre fournisseur si pertinent avec les investissements agricoles.

2.3 Principes généraux

- L'accès à l'information est garanti et traçable pour tous les prestataires potentiels dans le cadre d'une libre concurrence et tout en visant l'efficience (meilleurs rapports qualité prix) à tous les niveaux du processus.
- Les fournisseurs, ainsi que les promoteurs des investissements agricoles sont des parties prenantes de premier plan. Leur sensibilisation et information se tiendront de manière transparente et équitable.
- L'identification et la mobilisation des fournisseurs se fera sur la base de démarches et critères garantissant des prestations de qualité, en adéquation avec les besoins et objectifs du projet TRACE PADEO.
- Le respect des normes, des règles et du principe de la traçabilité sera vérifié tout au long du processus. Les pratiques frauduleuses ainsi que les conflits d'intérêt demeurent strictement interdits et non reconnus dans le cadre de l'exécution du projet de la gestion du fonds de soutien.

Les règles adoptées par le projet en ce qui concerne la sélection des prestataires de services, des fournisseurs divers, et la possibilité de compléter et intégrer un schéma d'investissement avec un crédit fournisseur dans les projets d'investissement comprennent les procédures suivantes :

3 Procédure d'acquisition de services professionnels et d'accompagnement

Les opérations d'acquisition de services professionnels et d'accompagnement au niveau de la gestion du projet TRACE PADEO et gérés au niveau du siège, se font conformément au **Procurement Plan** détaillé ci-dessous et annexé au PSDD :

3.1 Travaux, fournitures, et services autres que consultants

Travaux

Dans le cadre du projet TRACE PADEO aucune procédure de passation des marchés n'est envisagée pour la réalisation de travaux (construction, aménagement, autre).

Services

Dans le cadre du projet TRACE PADEO les procédures d'achat des services seront à la charge des promoteurs de sous-projets d'investissements afin de stimuler la culture entrepreneuriale. L'agence d'exécution veillera sur les procédures d'achat selon la méthodologie adoptée par Microfinanza.

Seuil d'examen : risque substantiel

Les décisions concernant l'approbation de tout dossier d'investissement sont soumises au Comité d'investissement du projet qui veillera, en collaboration avec l'expert PPM, au respect des procédures.

Traçabilité de la méthodologie	Catégorie de marchés	Seuil	Méthode	Procédure
Analyse documentation et validation Comité investissement	Services	<= 5,000 TND	Achat direct sur 1 devis (valable pour 3 mois)	1 Devis
Analyse documentation et validation Comité investissement	Services	>5,000 TND	Achat suite à une consultation restreinte (min. 3 devis)	3 devis portant sur la même typologie de produit Pour le crédit fournisseur – devis avec au moins 1 devis portant sur la liste des fournisseurs cartographiés dans le cadre de TRACE PADEO Phase de suivi : focus aussi sur bon de commande, bon de livraison et traçabilité du paiement fournisseur
STEP	Services d'audit	<=6,000 USD	Achat de services sur la base d'une méthode de sélection FBS - <i>Fixed Budget Selection</i>	Cette procédure sera gérée à partir de la plateforme STEP et vise la sélection de l'auditeur externe. Les étapes sont les suivantes : • Rédaction des TdR • Avis non-objection BM • Procédure de sélection • Contractualisation du prestataire
STEP	Service de coaching pour montage et suivi sous-projets d'investissement	<=12,000 USD	Achat de services de coaching – CS – <i>Consultant Services</i> sur la base d'une méthode de sélection individuelle	Cette procédure sera gérée à partir de la plateforme STEP et vise la sélection de 3 coachs qui vont accompagner les micro-investissements. Les étapes sont les suivantes • Rédaction des TdR • Préparation outil d'évaluation – scoring des CV • Invitation aux entretiens pour les premiers 6 coachs retenus • Entretiens individuels • Ajustement du scoring suite à l'entretien • Rédaction du PV du comité de sélection • Communication de la sélection • Contractualisation
STEP	Service de coaching pour montage et suivi sous-projets d'investissement	<=33,000 USD	Achat de services de coaching – CS – <i>Consultant Services</i> sur la base d'une méthode de sélection individuelle	Cette procédure sera gérée à partir de la plateforme STEP et vise la sélection de 5 coachs qui vont accompagner les sous-projets d'extension, start up et capitalisation. Les étapes sont les suivantes • Rédaction des TdR

				• Préparation outil d'évaluation – scoring des CV • Invitation aux entretiens pour les premiers 6 coachs retenus • Entretiens individuels • Ajustement du scoring suite à l'entretien • Rédaction du PV du comité de sélection • Communication de la sélection • Contractualisation
--	--	--	--	---

Une révision des seuils pour les méthodes de passation des marchés applicables (non limités à la liste ci-dessous) seront déterminés par le spécialiste de passation des marchés de l'agence d'exécution

3.2 Sélection de services de consultation

Seuil pour les méthodes de passation des marchés

Le choix des méthodes de la passation des marchés pour les services de consultation, se fera conformément aux seuils définis ci-dessous :

	Méthode de sélection	Seuil de revue a priori, US\$	Commentaires
1.	Méthodes compétitives (Firmes)	n/a	Aucune PPM avec des firmes
2.	Entente directe (Firmes)	Audit	Sélection directe sur budget fixe
3.	Individuel	Coachs	Liste restreinte pourra être composée uniquement de consultants locaux

Description	Reference No.	Procurement Category	Procurement Method	Estimated Amount USD	Bank Financed %	Planned Start Date
Coach 1 pour montage et suivi dossiers investissement	Start-up/Ext/Cap 01	CS	INDV	33 000,00	100	17/09/2025
Coach 2 pour montage et suivi dossiers investissement	Start-up/Ext/Cap 02	CS	INDV	33 000,00	100	17/09/2025
Coach 3 pour montage et suivi dossiers investissement	Start-up/Ext/Cap 03	CS	INDV	33 000,00	100	17/09/2025
Coach 4 pour montage et suivi dossiers investissement	Start-up/Ext/Cap 04	CS	INDV	33 000,00	100	17/09/2025
Coach 5 pour montage et suivi dossiers investissement	Start-up/Ext/Cap 05	CS	INDV	33 000,00	100	17/09/2025
Coach 6 pour montage et suivi dossiers investissement	Micro-inv 01	CS	INDV	12 000,00	100	17/09/2025
Coach 7 pour montage et suivi dossiers investissement	Micro-inv 02	CS	INDV	12 000,00	100	17/09/2025
Coach 8 pour montage et suivi dossiers investissement	Micro-inv 03	CS	INDV	12.000,00	100	17/09/2025
Auditeur externe - Projet	Audit 01	CS	FBS	6.000,00	100	01/11/2025

Résumé des dossiers de passation des marchés prévus au cours des 3 premiers mois suivant l'entrée en vigueur du projet

Liste restreinte comprenant entièrement des consultants nationaux :

La liste restreinte des consultants pour les services de coaching, dont le coût estimé total s'élève à 201000 USD (5 contrats d'un maximum de 33 000.00 USD et 3 contrats d'un maximum de 12 000.00 USD par contrat), peut comprendre uniquement des consultants nationaux conformément aux dispositions du Règlement de passation des marchés de la Banque.

Missions de consultants avec méthodes de sélection et calendrier

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Ref.	Description de la mission	Coût estimatif (en Dinar Tunisien) ¹	Coût estimatif (Équivalent en US\$)	Firme/ Individuel	Méthode de sélection	Revue par la Banque (A priori / A posteriori)	Date prévisionnelle de lancement	Commentaires/ Date de clôture du marché
Sélections des consultants individuels								
01	Coach 1 pour montage et suivi dossiers investissement	95 839	33 000		IND		22/09/2025	
02	Coach 2 pour montage et suivi dossiers investissement	95 839	33 000		IND		22/09/2025	
03	Coach 3 pour montage et suivi dossiers investissement	95 839	33 000		IND		22/09/2025	
04	Coach 4 pour montage et suivi dossiers investissement	95 839	33 000		IND		22/09/2025	
05	Coach 5 pour montage et suivi dossiers investissement	95 839	33 000		IND		22/09/2025	
06	Coach 6 pour montage et suivi dossiers investissement	34 850	12 000		IND		22/09/2025	
07	Coach 7 pour montage et suivi dossiers investissement	34 850	12 000		IND		22/09/2025	
08	Coach 8 pour montage et suivi dossiers investissement	34 850	12 000		IND		22/09/2025	
Sélections des consultants individuels								
01	Auditeur		6 000		FBS		10/11/25	

¹ DT 2,9042 au 12 septembre 2025 – Taux Banca d'Italia

4 Procédure d'acquisition de biens et services par un promoteur

L'une des principales composantes des investissements dans les secteurs agricole et agro-alimentaire durables est relative à l'acquisition de biens et services auprès de fournisseurs sectoriels. A cet égard, une procédure claire et structurée est essentielle pour garantir :

- Le jeu libre du marché et l'appel à la concurrence
- La possibilité de choisir sur des éléments factuels le choix du prestataire en se basant sur des éléments qualité / prix
- La traçabilité et la transparence des opérations, ainsi que la conformité avec les exigences du projet
- La maîtrise des risques liés aux fournisseurs (risques des couts et surestimations des biens, opérations informelles, conflits d'intérêt, etc.)
- La facilitation de l'accès à un service financier alternatif, comme le "crédit fournisseur".

4.1 Étapes de la procédure d'achat

Identification des besoins en biens et services

Pour approcher le fonds TRACE PADEO, les promoteurs sont amenés à présenter un plan d'affaire, détaillant entre autres, les besoins en biens et services requis pour leurs investissements prévus. Lors de l'évaluation de la demande de contribution, les éléments à acquérir seront analysés : Vérification de la pertinence, des sources, et de l'éligibilité de la dépense dans le cadre du projet en se référant au MOP et aux procédures adoptées.

Sélection du fournisseur :

Les fournisseurs des régions cibles, seront cartographiés en fonction des principaux critères suivants : (i) Fiabilité et réputation, (ii) capacités à répondre aux besoins des promoteurs en termes de qualité, délais et capacités techniques (iii) transparence des prix et traçabilités des transactions.

Le promoteur est libre de s'approvisionner auprès du fournisseur de son choix, du moment où ce dernier, figure dans la cartographie des fournisseurs établie, avec la possibilité d'opter pour un fournisseur référencé par le projet (processus de référencement détaillé ci bas), pour bénéficier d'un crédit fournisseur le cas échéant.

Validation des devis et contractualisation

Seuils et modes de passation

Tableau 1 : seuils et modes de passation

Montant du marché	Procédure	Justificatifs
< ou = 5 000 TDN	Achat direct sur devis	Un devis -liste de fournisseurs cartographiés
> 5 000 TND	Consultation restreinte (min 3 devis)	3 devis portant sur la même typologie du produit / service – liste de fournisseurs cartographiés

Validation du devis et contractualisation

A la réception du ou des devis en question, l'équipe (particulièrement le chargé des relations avec IF et fournisseurs en s'appuyant sur l'expert PPM qui signera la fiche PPM avant tout déblocage de fonds et le Chef de projet), effectue une vérification exhaustive portant sur la fiabilité du bien ou service objet de la transaction et les conditions de paiement et de livraison.

Il est à signaler différents cas de figure qui peuvent se présenter : un seul fournisseur régional ou national, des fournisseurs variés dont certains ne sont pas cartographiés par le projet, grille des prix incohérente avec la grille tarifaire reconnue, etc. Dans chacun des cas extrêmes pouvant se présenter, le promoteur devra justifier ses choix par le biais d'une déclaration écrite.

Suite à une décision favorable du comité d'investissement de la contribution, le promoteur est informé de la décision et des étapes à suivre, pour garantir le respect des engagements pris par les différentes parties. La validation du devis à ce stade implique une demande d'un bon de commande ou d'un contrat avec le fournisseur retenu, si nécessaire (Annexe 1 : exemple de bon de commande recommandé par équipe projet)

La signature du contrat de l'octroi de la contribution, se fera une fois le bon de commande est transmis (ou contrat signé avec le fournisseur), dans le cadre d'une réunion d'information générale au bureau locale de TRACE PADEO, portant sur l'ensemble des clauses contractuelles liées à la contribution.

Exécution des marchés et suivis divers

Conformément aux termes du contrat signé entre le promoteur et TRACE PADEO, les délais de l'exécution de l'investissement sont précisés, et l'octroi de la contribution se fait selon une modalité bien définie.

Le promoteur est responsable durant la période convenue de la mise en œuvre des réalisations. Il doit formaliser la réception des biens et services et s'assurer de leur conformité aux spécifications convenues en termes de quantité, qualité et délais (Annexe 2 : modèle de PV de réception, bon de livraison).

Le chargé de relations avec les IF et les fournisseurs est le point focal en coordination avec le coach, des procédures à suivre. Il sera le principale vis à vis du promoteur sur les questions liées au crédit fournisseur et PPM, durant la période de l'exécution de l'investissement, il sera chargé de suivre la fiabilité de l'exécution des marchés, la documentation et conservation de toutes les pièces justificatives relatives à l'exécution des achats. Il travaillera en coordination avec le coach préposé à l'accompagnement et au suivi du dossier d'investissement. La collecte des retours d'expérience des promoteurs et la gestion des écarts ou anomalies éventuelles seront établis selon le processus de gestion des plaintes détaillé dans le PMPP du projet.

5 Reconnaissance des fournisseurs référencés pour le "crédit fournisseur"

Le financement des secteurs agricole et agroalimentaire en Tunisie est caractérisé par une aversion aux risques particulièrement prononcée : le volume des financements bancaires reste minime en raison de la méconnaissance sectorielle territoriale et une offre existante souvent centralisée et peu adaptées aux réalités locales. Dans ce contexte le **crédit fournisseur**, désignant le financement accordé par un fournisseur à un promoteur d'investissement agricole, demeure une pratique courante au niveau locale et présente une forme efficace de financement alternatif. Ce mécanisme de financement est fondé en grande partie sur un capital confiance, provenant de la relation de proximité territoriale et la connaissance fine des filières par les fournisseurs. Ces derniers sont en effet, particulièrement bien placé pour comprendre les besoins spécifiques de leurs clients (semences, intrants, équipements, services, etc.) et adapter par conséquent, les conditions de paiement en fonction de la saisonnalité et des contraintes propres au secteur. Ainsi les fournisseurs agricoles dans les régions représentent un partenaire privilégié des promoteurs d'investissement, en agissant comme des facilitateurs de

financement adaptés, réactifs et bien ancrés dans les dynamiques locales. Cependant, cette pratique n'est pas sans risque et sans éventuelles aberrations, qui peuvent dans certains cas nuire aux promoteurs et investissements, surtout lorsque les processus adoptés manquent de transparence, de clarté et de conformité.

A cet effet, avoir une liste bien définie de fournisseurs locaux et régionaux, référencés et reconnus en matière de crédit fournisseur par le projet, contribuera amplement à réduire les risques et à professionnaliser davantage les liens avec le fonds et les promoteurs soutenus.

Dans le cadre de la gestion du fonds TRACE PADEO, un mécanisme de reconnaissance des fournisseurs et de référencement est mis en place, afin de sécuriser les transactions financières et encadrer cette option de financement. Ce mécanisme permet :

- D'identifier des fournisseurs locaux et régionaux fiables, capables de répondre aux besoins des promoteurs en termes de qualité, de délais et de capacité technique. De structurer les relations entre le fonds de soutien et les fournisseurs pratiquant du financement alternatif (crédit fournisseurs, facilités de paiement, etc).
- De favoriser la transparence et la traçabilité des transactions en établissant une liste de fournisseurs reconnus, répondant aux critères du projet.
- De faciliter l'accès au financement et renforcer l'intégration des fournisseurs dans l'écosystème du développement agricole et agro-alimentaire, en les incitant à adopter des pratiques commerciales et financières plus adaptées aux besoins des opérateurs du secteur.

5.1 Processus de reconnaissance des fournisseurs offrant des services financiers (crédit fournisseur)

Le crédit fournisseur, dans le cadre de la gestion du fonds TRACE PADEO, devrait être comparé aux autres formes de crédit et contribue donc à l'éligibilité du promoteur. Contrairement à un dossier bancaire, le fournisseur n'a pas besoin d'un plan d'affaires, mais ceci serait demandé par l'équipe de projet avec une structure simple répondant aux besoins d'évaluation du projet (accent mis sur la durabilité de l'investissement, la création et la consolidation des emplois). Les outils de traitement des plans d'affaires pour un investissement crédit fournisseur ou banque, seront les mêmes.

Les fournisseurs cartographiés et catégorisés conformément à la section "Champs d'application", respectant les normes de durabilité et d'éligibilité, seront référencés afin de construire une liste d'opérateurs capables de collaborer selon des procédures rigoureusement définies. Ce référencement suivra un processus structuré, détaillé ci-dessous :

Avis à manifestation d'intérêt pour identifier et enregistrer des fournisseurs référencés.

En cohérence avec les activités du PMPP, l'équipe de gestion TRACE PADEO lance un avis à manifestation d'intérêt pour informer de l'opportunité de se référencer sur la liste des fournisseurs à reconnaître par le projet durant la période de son exécution. Le Chargé des relations avec IF et fournisseurs, en concertation avec le spécialiste PPM, sera responsable de l'analyse des demandes et de la vérification des déclarations des fournisseurs, leur régularité fiscale, etc. Tout nouveau fournisseur proposé par un promoteur ou nouvellement identifié pourrait être inclus dans ce registre suite aux vérifications indiqués dans cette procédure. Aucune opération avec un fournisseur non enregistré sur la liste ne sera éligible.

Le fournisseur intéressé doit soumettre un dossier complet comprenant :

- Formulaire de demande d'enregistrement dans la liste des fournisseurs référencés dûment rempli. (Annexe 3 : Formulaire de demande d'enregistrement liste fournisseurs TRACE PADEO)
- Documentation requise (détaillée ci bas dans tableau 3 : documentation)

Dans le paragraphe suivant, nous proposons de mettre en place une procédure transparente de répertoriage des fournisseurs, afin de garantir que ceux choisis répondent aux exigences du projet en termes de qualité, régularité, de délais, de service et de responsabilité sociale et environnementale.

L'appel à enregistrement reste ouvert tout au long de la période de l'exécution du projet (avec clôture au cours du mois de septembre 2025), afin de permettre l'adhésion et l'intégration de toute structure pertinente identifiée au fil des activités. Une liste de fournisseurs éligibles aux opérations TRACE PADEO sera dressée et les informations alimenteront une base des données.

Critères d'éligibilité des fournisseurs à référencer :

Le choix des fournisseurs référencés par TRACE PADEO comme fournisseurs de services financiers est fait selon une liste de critères d'éligibilité regroupant notamment (liste non-exhaustive) :

Tableau 2 : Critères d'éligibilité

Critères factuels	Critères déclaratifs
Régularité sociale et fiscale : le fournisseur doit être en règle avec les lois et règlements en vigueur en matière sociale et fiscale. Secteurs d'activité des fournisseurs : les fournisseurs qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, l'agro-alimentaire (catégories section "Champ d'application"). Nous distinguons notamment les fournisseurs de : ▫ Matériel agricole ▫ Intrants (engrais, semences, plants, etc). ▫ Services immatériels : conseils et expertises, formation et certification, services numériques et technologiques, etc. Procédure et organisation : le fournisseur détient une procédure permettant d'évaluer les risques de son client promoteur et de demander des garanties pour couvrir ces risques. Qualité : annuellement, les fournisseurs sont évalués par les promoteurs clients selon la qualité des équipements, le délai de livraison et la qualité des services. Cette évaluation est transmise à l'équipe de projet TRACE_PADEO en vue de mettre à jour la note des fournisseurs. Traçabilité : disponibilité d'un compte bancaire et acceptation de paiements par virement bancaire. Transmission des factures acquittées.	Stratégie de développement durable : le fournisseur doit respecter les principes du développement durable et de la responsabilité sociétale. Couverture territoriale : le fournisseur doit être en mesure de fournir les produits ou services requis dans le territoire concerné. Service après-vente (SAV) : le fournisseur dispose d'un SAV pouvant faire face aux réclamations. Moralité et éthique professionnelle : le fournisseur doit jouir d'une bonne réputation et un comportement éthique. Il ne doit pas avoir des antécédents judiciaires (casier judiciaire vierge) ou des affaires en cours devant la justice. Bonus / malus sur référencement par une entité indépendante : certaines banques / compagnies de leasing ont des fournisseurs agréés et sérieux qu'elles recommandent. Ces fournisseurs peuvent avoir un « bonus » / « malus » sur la note lorsqu'ils sont référencés par une entité indépendante. (Exemple : liste fournisseur BTS).

Pour chaque fournisseur, une note globale est attribuée sur la base d'une échelle de scoring relative aux différents critères d'éligibilité :

Score fournisseur = score Régularité sociale et fiscale + score Capacité opérationnelle et disponibilité + score Qualité des produits et services + score Réputation et relationnel + Procédure de services financiers + Bonus/malus sur référencement

Des scores minimums sont exigés pour les catégories de critères "Régularité sociale et fiscale" et "Procédure de services financiers", faute de quoi, le fournisseur est considéré comme non éligible. (Annexe 4_Grille analyse fournisseurs - diligence)

Le choix des fournisseurs à référencer est fait par un groupe de travail restreint au niveau de l'équipe de projet (responsable PPM, chef de projet, direction + responsable relations fournisseur et IF – sans droit

de vote). Le registre des fournisseurs est actualisé trimestriellement ou selon besoin selon le même processus décrit en supra.

Autres critères pratiques d'éligibilité

Afin d'encourager les promoteurs à choisir leur partenaire financier et à s'assurer que les opérations soient éligibles de point de vue formel, il est demandé qu'un crédit fournisseur soit accordé par un fournisseur enregistré dans le registre des fournisseurs agréés (argument à valoriser auprès des fournisseurs lors du lancement de l'avis à manifestation d'intérêt)

Parmi les conditions préalables pour un fournisseur :

- Fournisseur enregistré avec toute information nécessaire (RNE, matricule fiscale, compte bancaire, etc.)
- Capable d'émettre des devis en bonne et due forme ;
- Capable d'émettre des factures en bonne et due forme (liste des éléments obligatoires à fournir pour un dossier TRACE PADEO) ;
- Acceptent le paiement par virement bancaire (besoin d'une traçabilité donc aucun paiement en espèce n'est acceptable comme justificatif) ;

Modalités de Due diligence des fournisseurs et documents à fournir

L'évaluation des fournisseurs sera faite par le chargé des relations avec IF et fournisseurs, sur la base de l'analyse des critères factuels et déclaratifs. Ces derniers seront appréciés à travers :

- L'analyse documentaire : une analyse des documents fournis par les fournisseurs est établie et permet de s'assurer de la régularité et de la fiabilité des informations déclarées par les fournisseurs :

Tableau 3 : Documentation

Liste indicative, les documents disponibles seront évalués	
Documents administratifs et légaux :	• RNE, • Patente, • Statuts de l'entreprise,
Documents financiers :	• Bilans comptables et états financiers des 2 à 3 dernières années, • Informations sur les facilités de paiement et crédits fournisseurs en cours, existants.
Documents techniques et de qualité :	• Certificats et agréments, • Catalogue de produits et services, • Fiches techniques des produits,
Documents relatifs aux services financiers offerts à ses clients :	• Conditions de paiement et facilités de crédit (Délais accordés, taux d'intérêt éventuels), • Contrats-type de vente à crédit, etc
Autres documents	• Toute autre document à preuve de la solidité de l'entreprise

- Les entretiens : à titre de mesure complémentaire sur Kef et Siliana, les fournisseurs peuvent être interviewés sur leurs produits ou services, leurs prix, leurs délais de livraison, leur service client, leur politique RSE, etc.

- Les visites sur site : la visite des installations des fournisseurs peut être programmée en vue d'apprécier leurs capacités et leur processus de gestion sur les lieux.

Modalité référencement et communication

Le Chargé des relations avec IF et fournisseurs, suite à une analyse approfondie du dossier fournisseur, présente le dossier de candidature accompagné par une suggestion de décision à l'équipe restreinte, qui à son tour vérifie les éléments suivants et valide/non valide la décision :

- L'exactitude des informations fournies.
- La réputation commerciale dans la région.
- La conformité aux critères d'éligibilité.
- La capacité opérationnelle et financière du fournisseur.
- Les pratiques en matière de gestion des risques et de financement.

A l'issue de l'analyse du dossier effectuée, l'équipe restreinte prend l'une des décisions suivantes :

- **Référencement accordé** : Le fournisseur est ajouté à la liste officielle et reçoit une attestation d'agrément.
- **Référencement conditionnel** : Le fournisseur doit apporter des améliorations spécifiques avant d'être validé.
- **Rejet de la demande** : Si le fournisseur ne répond pas aux critères, il est informé des raisons du refus.

Les fournisseurs agréés / référencés sont inscrits dans la liste des fournisseurs TRACE PADEO. Cette liste est publiée sur le site web du projet (<https://www.microfinanza.com/trace-padeo/>) et mise à la disposition des promoteurs ainsi que des autres parties prenantes du Fonds.

Le registre des fournisseurs représente une liste d'acteurs reconnus et capables de soumettre une offre de crédit à un promoteur agricole. Il permettra entre autres de dresser des informations utiles aux promoteurs en fonction de leur besoin. A ce titre, il est attribué à chaque fournisseur les informations suivantes :

- i. Secteur d'activité ;
- li. Localité ;
- lii. Offre de service ;
- lv. Maturité des crédits ;
- v. Autofinancement et garanties exigées.

Lors de l'inclusion d'un fournisseur sur la liste restreinte une lettre spécifiant les procédures à suivre et la durée d'inclusion sur la liste restreinte ainsi que les droits et devoir des parties est délivrée par Microfinanza et contresignée par le fournisseur.

La reconnaissance et l'inclusion dans le registre des fournisseurs référencés est accordée pour la période de l'exécution du projet, et reste valide tant que le fournisseur respecte ses engagements pris en matière de délais et de qualité de service. En cas de manquement à ces engagements, un fournisseur peut être suspendu ou radié de la liste des fournisseurs agréés.

6 Suivi et mise à jour liste – Fournisseurs des sous-projets :

Le suivi et l'évaluation des fournisseurs et des acquisitions sont essentiels pour garantir l'efficacité opérationnelle du projet. Cette section définit les mécanismes mis en place pour assurer, (sous la supervision du chargé relations avec IF et fournisseurs, appuyé par l'expert PPM) :

- Un suivi rigoureux des engagements des fournisseurs qui sont sur la liste.
- Une évaluation continue de la qualité des prestations et des biens livrés au promoteurs des sous-projet (cela est notre périmètre).
- Une détection rapide des anomalies ou irrégularités afin de protéger les promoteurs.

6.1 Suivi des fournisseurs référencés

- Évaluation périodique des fournisseurs sur la base de l'expérience faite dans le cadre du TRACE PADEO et le retour du promoteur de l'investissement. Le suivi des fournisseurs référencés repose sur une évaluation continue de leur performance afin de garantir la qualité des prestations et le respect des engagements pris. Une évaluation périodique est menée pour analyser la conformité des fournisseurs aux critères du programme, notamment en termes de délais de livraison, de qualité des équipements et services fournis, ainsi que de respect des conditions contractuelles avec les promoteurs des sous projets d'investissement.
- Collecte des retours des promoteurs sur la qualité des prestations : les retours des promoteurs jouent un rôle clé dans l'appréciation de la fiabilité des fournisseurs. Leurs feedbacks permettent d'identifier d'éventuelles insuffisances et d'apporter les ajustements nécessaires pour améliorer la relation entre les parties prenantes.
- Audit éventuel des fournisseurs en cas de manquement : En cas de manquements répétés ou de non-conformité aux exigences du programme, un audit des fournisseurs peut être déclenché. Cet audit vise à examiner en profondeur la nature des écarts constatés et à déterminer les mesures correctives à adopter. Si les défaillances persistent malgré les avertissements et ajustements proposés, le fournisseur peut être suspendu ou radié de la liste des fournisseurs agréés.

6.2 Suivi des acquisitions par les promoteurs

- Vérification documentaire des transactions (factures, contrats, preuves de livraison) : avec ou sans "crédit fournisseur", les acquisitions et leurs documents sont systématiquement vérifiées, dans le but de s'assurer de la conformité, la traçabilité des flux et du respect des conditions de livraison.
- Visite sur site pour évaluer la conformité des acquisitions : lors des visites de suivi par le point focal ES ;
- Archivage des documents à la charge des coachs et relations avec les fournisseurs ;
- Mécanisme de gestion des réclamations : en cohérence avec le MGP et le SGP, les procédures et chronologies de traitements y afférant, toutes les réclamations relatives aux fournisseurs et aux processus de passation de marchés sont traitées selon des procédures clairement définies et dans des délais précis, avec feedback garanti aux parties concernées. Les fournisseurs n'ayant pas respecté les procédures en vigueur ou qui ignorent les consignes de traitement des plaintes sont passibles de mesures correctives pouvant aller jusqu'à la suspension de collaboration avec le TRACE PADEO ou radiation du registre des fournisseurs référencés le cas échéant.

6.3 Mesure de retrait du registre des fournisseurs référencés

- Retrait de la liste des fournisseurs en cas de manquement grave d'un fournisseur référencé : 'un fournisseur peut être radié de la liste, et ne sera plus référencé par le projet, en cas de manquement grave constaté aux engagements pris, notamment en matière de qualité des biens ou services livrés, de respect des délais et conditions contractuels ou de comportements contraires à l'éthique (fraude, conflit d'intérêt, pratiques déloyales, etc.). Cette mesure est prise sur base d'une analyse des faits en lien avec les opérations de suivi, les plaintes formellement déposées par les promoteurs ou autres parties prenantes, ou les remontés des éventuels audits. La direction du programme valide la sanction dans ce cas.
- Adaptation des procédures en fonction des retours d'expérience et des évolutions du programme : Le dispositif de référencement et de gestion des fournisseurs est un mécanisme évolutif, en constante amélioration. De ce fait, les procédures, critères et outils mis en œuvre ne sont pas statiques, et font l'objet d'ajustements périodiques, en fonction des retours d'expérience terrain, des évaluations internes et des enseignements tirés des interactions avec les promoteurs, les fournisseurs et les parties prenantes locales. Apporter des améliorations quand c'est pertinent, permettra une meilleure efficacité opérationnelle et plus d'adéquation avec les réalités du marché local. A cet effet, toute révision majeure est formalisée, communiquée aux acteurs concernés et intégrée dans les documents de référence du projet.

7 Annexes

- Annexe 1 : Lettre bon de commande
- Annexe 2 : Modèle de PV de réception, bon de livraison
- Annexe 3 : Formulaire de demande d'enregistrement dans la liste des fournisseurs référencés
TRACE PADEO
- Annexe 4 : Grille analyse fournisseurs - diligence

Annexe 1 – Lettre bon de commande

Example

Nom, prénom

Adresse

CP – Ville

Destinataire

Adresse

CP – Ville

- **Objet :** Bon de commande

Date : **N° d'ordre**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons vouloir commander l'article / la prestation suivant(e) :

Désignation : décrivez la nature du bien ou du service

Quantité / Durée : précisez la quantité des biens ou la durée du service

Prix unitaire :

Quantité :

Prix total TTC :

Modalités de paiement :

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Signature

NB- Comme tout document légal, le bon de commande doit afficher les mentions obligatoires (identification complète de l'entreprise) ainsi que les conditions de règlement et l'acceptation.

Annexe 2 – Modèle de PV de réception, bon de livraison

Exemple

PROCES VERBAL DE RECEPTION DU MATERIEL

Commande

Montant en TND (TTC)DT

Fournisseur

Désignation du matériel

Référence du matériel

Marque

Modèle

N° série

Date de livraison

Date installation

Matériel réceptionné par (nom et qualité)

Localisation du matériel

Établissement

Laboratoire (nom et adresse)

Informations complémentaires (bâtiment, salle...)

Responsable administrative /Responsable administratif

Nom

Date

Signature _____

Annexe 3_Formulaire de demande d'enregistrement dans la liste des FRS référenciés TRACE_PADEO

Formulaire de demande d'enregistrement

Liste des fournisseurs référencés TRACE_PADEO

1. Informations générales sur le Fournisseur

Nom de l'entreprise / Entité :	
Nom commercial :	
Forme juridique :	
Numéro d'identification fiscale (Matricule Fiscal) :	
Région d'intervention principale :	
Adresse complète :	
Téléphone / Mobile :	
E-mail :	
Site web (si disponible) :	

2. Représentant légal / Contact principal

Nom & prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

3. Secteurs d'activité couverts

Intrants agricoles (semences, engrais, etc.)

Matériel et équipements agricoles

Services techniques et maintenance

Emballage et conditionnement agroalimentaire

Infrastructures et technologies agricoles

Autres (préciser) : _____

4. Capacité de fournir des facilités de paiement (crédit fournisseur)

Oui

Non

Si oui, merci de décrire brièvement les modalités proposées :

5. Expérience professionnelle et références

Nombre d'années d'expérience dans le secteur : _____ ans

Clients de référence / partenaires publics ou privés récents :

1. _____

2. _____

3. _____

6. Pièces à joindre au formulaire

Copie du registre de commerce / carte d'identité fiscale

Statuts de l'entreprise

Certificats et agréments

Attestation d'affiliation CNSS

Références clients ou attestations de bonne exécution de marché

Brochure produits / fiche descriptive de l'entreprise

Autres (à préciser) : _____

7. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), représentant légal de l'entreprise mentionnée ci-dessus, certifie l'exactitude des informations fournies dans ce formulaire et m'engage à respecter les principes de transparence, de qualité de service et de conformité aux normes de durabilité définies par le programme TRACE PADEO.

Date : _____

Signature et cachet : _____

Annexe 4 : Grille analyse fournisseurs - diligence

Catégorie		N°	Question	réponse	score	Appréciation chargé fonction
RSF	Régularité sociale et fiscale	1	RNE et Patente valide	OUI	1	Score minimum = 3
		2	Obligations fiscales à jour	OUI	1	
		3	Obligations sociales à jour	NON	0	
		4				
		5				
CAP	Capacité opérationnelle et disponibilité	1	Le fournisseur est présent dans la région Nord Ouest	OUI	1	Défavorable
		2	Le fournisseur respecte t il les délais de livraison annoncés	NON	0	
		3	Le fournisseur dispose d'un stock permnent pour le produit / service proposé	NON	0	
		4				
QUAL	Qualité des produits et services	1	Le fournisseur propose t il des produits et services avec garantie	OUI	1	Favorable
		2	Le fournisseur accepte les retours en cas de non-conformité	OUI	1	
		3	Le fournisseurs dispose de labels qualité	NON	0	
		4	Le fournisseur dispose t il d'un SAV	OUI	1	
		5		NON	0	
RR	Réputation et relationnel	1	Le fournisseur a-t-il travaillé avec des institutions publiques ou ONG auparavant.	NON	0	Favorable
		2	Il est il recommandé au moins par 3 clients réguliers	OUI	1	
		3	Le fournisseur est recommandé par une structure partenaire	NON	0	
		4		OUI		
SF	Procédure de services financiers	1	Le fournisseur détient il une procédure permettant d'évaluer les risques des services financiers offerts à ses clients	OUI	1	Score minimum = 3
		2	Est ce que sa politique de garantie et de tarification est transparente et clairement annoncée aux clients	NON	0	
		3	Les services financiers offerts sont ils traçables et documentés	NON	0	
		4				
Bonus		1	Le fournisseur dispose d'une vision / politique claire en matière de développement durable	OUI	1	
		2	Le fournisseur met en œuvre des pratiques environnementales (recyclage, économie d'eau, réduction CO2, etc)	OUI	1	
		3	Le fournisseur encourage t il l'emploi local, l'emploi décent, etc.	NON	0	
		4				
		5				
Malus		1	Antécédents judiciaires ou affaires en cours devant la justice	OUI	-1	
		2	Autre	NON	0	
		3				
Total Score sans pondération					9	
Total Score avec pondération						

* appréciation du Chargé FRS et IF

Résultat de l'analyse :

TRACE NL هولندا

www.utss.org.tn
www.microfinanza.com

microfinanza

